

Présents : ARANEO Christine, DEPLACE Chantal, JENESTE Alain, BAJARD Marie-Noëlle, DUMAS Mickaël, DUFOUR Gilles, AUNOS Daniel, FRISOT Carole, MATICHARD Franck, BOURLIERE Claudine, AUGIER Romain, BACHELET Carole, CORRE Laurent, GALEWICZ Anne-Marie

Excusés : MARQUET François donne pouvoir à GALEWICZ Anne-Marie

Secrétaire de séance : FRISOT Carole

Date de la convocation : 25 janvier 2021

INTERCOMMUNALITE

1- Informations diverses

- Le Président de Roannais Agglomération va prendre un arrêté qui oblige le contrôle de l'assainissement collectif préalablement à la vente d'une maison ou d'un appartement. En effet seul le contrôle des eaux usées lors de la vente d'une maison disposant d'un assainissement individuel était prévu par la loi jusqu'alors. Le contrôle sera effectué par la Roannaise de l'eau. Il est valable 3 ans. Le coût est de 204€ pour une maison et de 96€ pour un appartement.
- Assainissement non collectif : pour la création ou la mise aux normes, l'aide accordée par RA est de 50% plafonnée à 4 200€ car nous sommes en zone sensible.
- Energies renouvelables : Roannais agglomération engage de nombreuses installations :
 - centrale photovoltaïque inaugurée le 4 mars
 - éoliennes aux Noés : projet accepté par la Préfecture
 - éoliennes à Urbise : enquête publique en cours
 - méthaniseur : construction prévue en juin 2021,
 - étude sur géothermie profonde en projet
- Droit du sol : l'Etat se désengage de l'instruction des dossiers d'accessibilité pour les établissements recevant du public. Roannais Agglomération a mis en place un service qui permettra l'instruction de ces dossiers.
- Soutien économique aux industries et commerces : Roannais Agglomération a accordé des aides financières à hauteur de 2 268 000 € à ce jour.
- Centre aqualudique : le site initial d'implantation était à Riorges. Aujourd'hui 2 autres sites sont envisageables sur Le Coteau.
- Plan Local Habitat :
4 aides ont été apportées à des habitants de la commune, sur l'aide au vieillissement et les économies d'énergie.
Pour 2021, l'enveloppe dédiée aux aides :
 - « Renov ton logement » « prime à la sortie de vacance » : 700 000 €
 - « Programme d'intérêt général » : 255 000 €
 - « Renov ta copro » : 200 000 €

2- Pacte de gouvernance

La mise en place est prévue par la Loi Proximité et Engagement. Il s'agit d'un document qui précise les instances créées afin de faciliter les relations entre l'intercommunalité et les communes. Un groupe de travail a été mis en place qui débutera en février. La rédaction du document est prévue en mars, pour validation le 25 mars et délibération dans les communes au plus tard le 25 juin 2021. Mme le Maire demande aux conseillers leurs remarques et besoins dans ce domaine.

Pour aider à la réflexion, Mme le Maire apporte des précisions sur le fonctionnement de Roannais Agglomération.

- le conseil communautaire qui réunit le Président, les Vices Présidents et les conseillers communautaires se déroule une fois par mois.
- la conférence des maires a lieu une semaine avant le conseil communautaire et permet de préparer le conseil communautaire. C'est un moment d'échanges, moins contraint que le conseil communautaire. L'ordre du jour est fixé par le Président.

Les conseillers n'ont pas de remarque particulière à ce sujet.

FINANCES

- 3- Mandatement en investissement avant vote du budget : Mme le Maire informe les conseillers que des dépenses d'investissement pourraient être nécessaires avant le vote du budget, au-delà des montants des restes à réaliser. Il est donc indispensable de délibérer en ce sens afin d'honorer ces dépenses. Celles-ci ne pourront être supérieures au quart des crédits ouverts sur 2020 soit 171 500 € sur le budget communal et 6 000 € sur le budget de la Résidence Marguerite
Les conseillers acceptent à l'unanimité.

SPORT ECOLE LOISIRS

- 4- Assemblée Générale de la bibliothèque
L'activité a été relativement faible en 2020, les élèves de l'école ne sont plus accueillis.
La bibliothèque est ouverte le jeudi et le samedi matin. Le bilan financier reste néanmoins très correct.
Les nouveaux locaux sont attendus avec impatience.
Le bureau a été renouvelé : Mme Anne Marie ANTOINE est Présidente, Mme Huguette NOAILLY est trésorière, Mme Monique LAURENT est secrétaire.
- 5- Restaurant scolaire : durcissement du protocole à partir de janvier :
- port du masque par les élèves tant qu'ils ne consomment pas un plat ou une boisson.
- renouvellement de l'air doit être contrôlé régulièrement.
- tables nettoyées et désinfectées après chaque repas.
- non brassage des élèves qui ne sont pas de la même classe
- 6- Association jeunesse et sport
Bilan de l'année 2020 : 38 enfants de St Martin ont fréquenté le centre de loisirs. L'activité globale est en baisse.
Les familles demandent l'ouverture d'un centre d'accueil le mercredi à St Martin.

BATIMENTS

- 7- Façade de l'église : choix du maître d'œuvre
Mme le Maire a sollicité 2 maîtres d'œuvre
- Archipat : forfait de maîtrise d'œuvre de 38 350 € HT
- M. Peillon : mission 12% du montant des travaux
Le cabinet Robin a effectué un métré des surfaces à reprendre ce qui a permis à M. Peillon de réaliser une estimation du coût des travaux à 150 000€. Le coût de la maîtrise d'œuvre par M. Peillon serait d'environ 18 000€.
Ces 2 architectes ont été conseillés par l'architecte des bâtiments de France.
Mme le Maire propose l'approbation de l'offre de M. Peillon : 14 voix pour - 1 abstention
- 8- Projet de rénovation de la salle des fêtes
3 cabinets d'architectes ont été contactés pour réaliser une proposition de maîtrise d'œuvre par rapport à ce projet : Mme Troncy, M. Buchet, cabinet Arcature
Ils viendront sur place prochainement.
- Un devis a été réalisé pour le diagnostic amiante par créa synergie : 525 € HT pour 6 prélèvements
Le conseil accepte cette proposition à l'unanimité.
- 9- Guillermier : fin du chantier
Quelques entreprises doivent intervenir pour terminer : entreprise Menis pour le rattrapage des peintures, entreprise Grange pour les derniers raccordements électriques.
- 10- Salle du club : achat du mobilier
Lors de la dernière séance un devis de manutan a été présenté. Toutefois les équipements choisis ne sont pas disponibles.
Un devis a donc été demandé auprès de Sovadis :
6 tables de 180x80, 2 tables de 80x80 et 40 chaises pour 3021.12 € HT
Le conseil accepte à l'unanimité.

11- Restaurant le bouchon de la 7

- Une étude acoustique de la salle de restaurant a été réalisée par moderato. Cette entreprise fabrique des panneaux insonorisant et fait poser par l'entreprise créabois.

2 propositions commerciales :

Solution confort : suspendre 8 panneaux 1.20x1.20 + 6 panneaux muraux 1.20x1.20 + 3 claustras 1.50x1.20 pour un montant de 9 393.73€ HT

Solution performance : suspendre 12 panneaux 1.20x1.20 + 6 panneaux muraux 2.40x1.20 + 3 claustras pour un montant de 11 873.59 € HT

Après contact avec le fournisseur il établit la proposition suivante : 8 panneaux au plafond + 3 panneaux muraux 1.20x1.20 + 3 panneaux muraux 2.40x1.20 pour 9 391.25€ HT

Le conseil accepte à l'unanimité cette offre

- Montant du loyer

Monsieur Dumas rappelle que Madame My a signé le 23 janvier 2020 un bail de location gérance avec la commune pour l'exploitation du restaurant « le bouchon de la 7 ». La location était consentie et acceptée à compter du 1^{er} février 2020 pour un loyer mensuel de 750 € HT. Néanmoins afin d'aider Mme My à démarrer son activité le loyer mensuel était ramené à 500 € HT pendant un an.

Cette période arrive à son terme.

Toutefois, Mme My doit faire face à la crise sanitaire covid 19, ce qui impacte fortement son activité. En effet, l'établissement a subi une fermeture du 14 mars au 2 juin 2020. Fermeture renouvelée depuis le 29 octobre 2020. Mme My a mis en place un service de plats à emporter qui se heurte à l'instauration du couvre-feu à 18h depuis le 16 janvier 2021.

M. Dumas propose de laisser le loyer à 500€ HT pour les 6 prochains mois, ce que le conseil accepte à l'unanimité.

12- Travaux divers

- maison Rochette : vase d'expansion à remplacer. Remplacement prévu lors de la visite annuelle

Thermi dépannage 334.99 € TTC

- ancienne école : chauffe-eau remplacé ce jour

- résidence marguerite : circulateur alimentant bat B : 735.89 € TTC

- Gamm Vert : portes bureau/magasin dépôt/magasin doivent être coupe-feu :

Devis Carrie Stéphane : 1 porte double + 1 porte simple 1997.98 € TTC

Le conseil approuve à l'unanimité

- porte des toilettes de la cour école primaire :

Devis Xavier Laurent :

Porte pvc : 1 350 € HT

Porte alu : 2 270 € HT

Le conseil approuve à l'unanimité l'offre PVC

- salle de judo : 1 seul aérotherme fonctionne

Devis thermi dépannage pour réparation : 332.23 € HT

Le conseil accepte à l'unanimité la proposition

- garage n° 6 rue du dépôt est loué.

- garage de la poste loué avec la maison Rochette : la serrure a été changée suite à la perte des clefs par la poste. Le coût des travaux sera remboursé par la poste.

L'installation électrique sera faite par l'entreprise Bailly, pour les 2 garages et local du sou des écoles 1 952€ HT

Le conseil approuve à l'unanimité les travaux électriques pour 1952 € HT

- M. Tison : intervention pour les travaux 1^{ère} quinzaine de février

- ancienne cantine : devis socotec 168 €TTC accepté pour diagnostic.

- salle des sociétés : dans le cadre du réaménagement de la salle, l'entreprise Créa bois vient sur place pour établir un devis le 3 février 2021.

-M. Tison avait demandé à faire pâturer ses animaux autour de la pêcherie et dans la pente de l'étang. Il convient d'établir une convention de mise à disposition à titre gratuit, avec une limite dans le temps. Le modèle de convention sera proposé au prochain conseil.

VOIRIE

13- Parking vélo moto

Mme le Maire évoque le besoin de créer un parking à vélos et motos.

L'emplacement pourrait être : place de la bascule derrière muret ou sur les places de parking le long du mur de la dentiste.

14- Projet d'agrandissement du parking Belle campagne

Suite à une préemption lors la vente du jardin entre le parking Belle campagne et l'HLM, la commune est propriétaire de ce petit bout de terrain. Le projet est d'agrandir l'offre de stationnement. L'atelier Ginko a été contacté afin d'établir un devis pour une étude de faisabilité. Le rendez vous est fixé le 8 février 2021 à 10h.

15- Portails rue du dépôt

- devis Xavier Laurent

Portail entre jardin et ancien hangar :

Portail ajouré 1.70x1.30 = 790 €HT

Portail bois entre jardin et ancienne école : 760x140 = 460 € HT

Total : 1 250€ HT

Le conseil accepte à l'unanimité.

16- Raccordement internet bibliothèque

Pour établir une connexion internet à la bibliothèque, il convient de passer un câble RJ45 depuis la box internet de la mairie à la bibliothèque. Cette création de réseau pourra être réutilisé pour passer la fibre ultérieurement.

Devis de l'entreprise Grange : 1 394€ HT

Le conseil accepte à l'unanimité.

17- Mur intérieur dans le cimetière

M. Jeneste informe le conseil que ce mur se détériore sérieusement.

18- Voirie 2021

La subvention du Département de la Loire ne sera peut-être pas accordée, ou seulement en partie. Cependant, M. Jeneste rappelle qu'avec le retour de la compétence voirie à la commune, l'EPCI verse une attribution de compensation. Il avait été décidé sous le précédent mandat que cette somme serait consacrée aux travaux de voirie. Ceci permettra à la commune de financer un programme voirie même sans subvention du département.

19- Compteurs électriques

Le coffret forain sera posé jeudi 4 février à côté de la boîte aux lettres de la poste. Celui-ci fonctionnera depuis un ancien compteur EDF utilisé auparavant pour les fêtes foraines. Il est en attente de remise en service de la part d'Enedis.

Le compteur EDF qui était dans l'ancien transformateur a été déposé lundi 25 janvier.

QUESTIONS DIVERSES

20- Bulletin municipal : l'édition est terminée, la distribution est en cours

21- Vente d'un terrain du lotissement : le conseil autorise Mme le Maire à signer la vente auprès du notaire

22- Nomination d'un correspondant défense

Le correspondant a une mission d'info et sensibilisation des administrés : Marie Noëlle Bajard accepte cette mission

23- Droit de préemption : - Parcelles A838 A839 A1192 A1266

- Parcelles AB 565

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption.

Séance levée à 22h45